

MODÈLES DE BULLETINS DE VOTE

Les modèles de bulletins de vote figurant ci-après doivent être impérativement respectés.

BULLETTIN DE VOTE

Commissions administratives paritaires nationales
des corps ITARF

Scrutin du 29 janvier 2008

Liste présentée par

Corps des adjoints techniques de recherche et de formation

Adjoints techniques de recherche et de formation principaux
1ère classe

Adjoints techniques de recherche et de formation principaux
2ème classe

Adjoints techniques de recherche et de formation 1ère classe

Adjoints techniques de recherche et de formation 2ème classe

BULLETTIN DE VOTE

Commissions administratives paritaires nationales
des corps ITARF

Scrutin du 29 janvier 2008

Liste présentée par

Corps des techniciens de recherche et de formation et des secrétaires
d'administration de recherche et de formation

Techniciens de recherche et de formation classe exceptionnelle
et secrétaires d'administration de recherche et de formation
classe exceptionnelle

Techniciens de recherche et de formation classe supérieure
et secrétaires d'administration de recherche et de formation
classe supérieure

Techniciens de recherche et de formation classe normale
et secrétaires d'administration de recherche et de formation
classe normale

BULLETTIN DE VOTE

Commissions administratives paritaires nationales
des corps ITARF

Scrutin du 29 janvier 2008

Liste présentée par

Corps des assistants ingénieurs

Assistants ingénieurs

BULLETTIN DE VOTE

Commissions administratives paritaires nationales
des corps ITARF

Scrutin du 29 janvier 2008

Liste présentée par

Corps des ingénieurs d'études et des attachés d'administration
de recherche et de formation

Ingénieurs d'études hors classe
et attachés d'administration de recherche et de formation principaux
1ère classe

Ingénieurs d'études 1ère classe
et attachés d'administration de recherche et de formation principaux
2ème classe

Ingénieurs d'études 2ème classe
et attachés d'administration de recherche et de formation

BULLETTIN DE VOTE

Commissions administratives paritaires nationales
des corps ITARF

Scrutin du 29 janvier 2008

Liste présentée par

Corps des ingénieurs de recherche

Ingénieurs de recherche hors classe

Ingénieurs de recherche 1ère classe

Ingénieurs de recherche 2ème classe

Annexe VI

RÔLE DES SECTIONS DE VOTE ET DES BUREAUX DE VOTE

Sections de vote

- Établissent les listes électorales
- Recueillent les votes directs et par correspondance
- Les transmettent au bureau de vote spécial ou en son absence au bureau de vote central

Bureaux de vote spéciaux

- Collectent l'ensemble des suffrages et saisissent le nombre d'inscrits et de votants dans l'application "Quorum/Résultats"
- Dépouillent les scrutins et les saisissent dans l'application "Quorum/Résultats"
- Transmettent les procès verbaux au bureau de vote central

Bureau de vote central

- Constate le quorum
- Dépouille les scrutins en l'absence de bureau de vote spécial
- Proclame les résultats

MOUVEMENT DU PERSONNEL

ADMISSION À LA RETRAITE

NOR : MENI0764196A

ARRÊTÉ DU 28-8-2007
JO DU 12-9-2007

MEN
IG

GEN

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 28 août 2007, M. Jean Pigeassou,

inspecteur général de l'éducation nationale, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite, par ancienneté d'âge et de services, à compter du 1er mai 2008.

NOMINATION

NOR : MENDO701618A

ARRÊTÉ DU 30-8-2007

MEN
ESR
DE B1-2

Directeur adjoint de l'ONISEP

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 30 août 2007, M. Alain Taupin, inspecteur d'académie-

inspecteur pédagogique régional hors classe, est nommé et détaché pour une durée de cinq ans à compter du 1er septembre 2007, dans l'emploi de directeur adjoint de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (groupe I).

NOMINATION

NOR : MENDO701619A

ARRÊTÉ DU 30-8-2007

MEN
ESR
DE B1-2

Secrétaire générale de l'ONISEP

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 30 août 2007, Mme Éliane Brouard, administratrice civile

hors classe, est nommée et détachée pour une durée de cinq ans à compter du 13 mai 2007, dans l'emploi de secrétaire générale de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (groupe I).

NOMINATIONS

NOR : MENDO701634A

ARRÊTÉ DU 17-9-2007

MEN
DE B2-3

CAPN des personnels de direction

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-2-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 2001-1174 du 11-12-2001 ; A. du 6-1-2006 mod. par les arrêtés du 3-2-2006, 26-9-2006 et 14-12-2006

Article 1 - Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 6 janvier 2006 sont **modifiées** pour les représentants de l'administration comme suit :

Représentants titulaires

Au lieu de : M. Lecompte, chef du service des personnels d'encadrement,

lire : Mme Daneyrole, chef du service des personnels d'encadrement.

Au lieu de : Mme Lovisi, recteur de l'académie d'Orléans Tours,

lire : Mme Philippe, rectrice de l'académie de Besançon.

Au lieu de : M. Savajols, inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Gironde,

lire : M. Savajols, inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de Seine Maritime ;

Au lieu de : Mme Geindreau Vidal, chef du bureau des personnels de direction des lycées et collèges,

lire : ..., chef du bureau des personnels de direction des lycées et collèges.

Représentants suppléants

Au lieu de : Mme Campion, recteur de l'académie d'Amiens,

lire : M. Dugrip, recteur de l'académie de Dijon.

Article 2 - Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 6 janvier 2006 sont **modifiées** pour les représentants du personnel comme suit :

Hors-classe

Représentants suppléants

Au lieu de : M. Condette, principal du collège Théophraste Renaudot à Saint-Benoît (86),

lire : M. Courtiau Jean Jacques, proviseur du lycée Fénelon à Paris (75).

1ère classe

Représentants titulaires

Au lieu de : M. Falconnier Patrick, proviseur du lycée Michelet à Montauban (82),

lire : M. Falconnier Patrick, proviseur du lycée Antoine de Saint Exupéry à Saint-Raphaël (83).

Au lieu de : M. Fortier Michel, principal du collège Verhaeren à Saint Cloud (92),

lire : M. Laffeach Didier, principal du collège Léonard de Vinci à Bois Guillaume (76).

Au lieu de : M. Familiari Mario, proviseur du lycée professionnel Antoine Lomet à Agen (47),

lire : M. Familiari Mario, proviseur du lycée professionnel André Citroën à Marly (57).

1ère classe

Représentants suppléants

Au lieu de : M. Laffeach Didier, principal du collège Léonard de Vinci à Bois Guillaume (76),

lire : Mme Warman Monique, proviseure du lycée professionnel des portes du Lot à Clairac (47).

2ème classe

Représentants titulaires

Au lieu de : Mme Guesquiere Hélène, principale adjointe du collège Jean Vilar à Saint Gilles (30),

lire : Mme Guesquiere Hélène, principale du collège de Saint André de Sangonis à Saint-André de Sangonis (34).

Au lieu de : M. Carbajo Pierre, proviseur adjoint du lycée Camille Guérin à Poitiers (86),

lire : M. Carbajo Pierre, proviseur du lycée Thomas Masaryk à Vouziers (08).

2ème classe

Représentants suppléants

Au lieu de : Mme Poncet Laurence, proviseure adjointe du lycée professionnel Sauxmarais à Tourlaville (50),

lire : Mme Poncet Laurence, principale du collège Le Castillon au Pieux (53).

Au lieu de : M. Miklarz Michel, principal adjoint du collège Jean Claude Dauphin à Nonencourt (27),

lire : M. Miklarz Michel, principal du collège Jacques Daviel à la Barre-en-Ouche (27).

Le reste sans changement.

Article 3 - La directrice de l'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 septembre 2007

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

La directrice de l'encadrement
Ghislaine MATRINGE

NOMINATIONS

NOR : MEND0701635A

ARRÊTÉ DU 5-9-2007

MEN
DE B2-3

Commission consultative paritaire nationale des directeurs d'EREA

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 81-482 du 8-5-1981 mod. ; A. interminist. du 23-8-1984 mod. ; A. du 29-1-2007 ; PV de la réunion du bureau central de vote du 14-6-2007

Article 1 - Les fonctionnaires dont les noms suivent, seront à compter du 28 août 2007 chargés de représenter l'administration à la commission consultative paritaire nationale compétente à l'égard des directeurs d'établissement régional d'enseignement adapté :

Titulaires

- Mme Catherine Daneyrole, chef du service des personnels d'encadrement ;
- M. Philippe Claus, inspecteur général de l'éducation nationale.

Suppléants

- Mme Michèle Rousset, sous-directrice de la gestion des carrières des personnels d'encadrement ;
- Mme Michèle Leblanc, inspectrice de l'éducation nationale.

Article 2 - Les fonctionnaires ci-après désignés, élus le 14 juin 2007 à la commission consultative paritaire nationale compétente à l'égard des directeurs d'établissement régional d'enseignement adapté, représentent le personnel à compter du 28 août 2007.

Titulaires

- M. Edmond Peirotès, directeur de l'EREA Le Mirandin à Albertville (73) ;
- M. Éric Krop, directeur de l'EREA Cronstadt à Paris (75).

Suppléants

- Mme Cécile Page, directrice de l'EREA Cavanna à Nogent-sur-Marne (94) ;
- M. Gérald Lemaire, directeur de l'EREA de Courbiac à Villeneuve-sur-Lot (47).

Article 3 - La directrice de l'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 5 septembre 2007

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
La directrice de l'encadrement
Ghislaine MATRINGE

Annexe

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS À LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE NATIONALE DES DIRECTEURS D'ÉTABLISSEMENT RÉGIONAL D'ENSEIGNEMENT ADAPTÉ - SCRUTIN DU 14 JUIN 2007

Nombre d'électeurs inscrits :	77
Nombre de votants :	63
Suffrages valablement exprimés :	58
Bulletins blancs ou nuls :	5
La liste unique présentée par le SNPDEN a obtenu :	58 voix
Sont élus :	
Titulaires :	
- M. Edmond Peirotès	
- M. Éric Krop	
Suppléants :	
- Mme Cécile Page	
- M. Gérald Lemaire	

NOMINATIONS

NOR : MEND0701636A

ARRÊTÉ DU 5-9-2007

MEN
DE B2-3

Commission consultative paritaire nationale des directeurs d'ERPD

*Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16
du 11-1-1984 mod. ; D. n° 81-482 du 8-5-1981 mod. ;
A. interminist. du 23-8-1984 mod. ; A. du 29-1-2007 ;
PV de la réunion du bureau central de vote du 14-6-2007*

Article 1 - Les fonctionnaires dont les noms suivent, seront à compter du 28 août 2007 chargés de représenter l'administration à la commission consultative paritaire nationale compétente à l'égard des directeurs d'école régionale du premier degré :

Titulaire

- Mme Catherine Daneyrole, chef du service des personnels d'encadrement.

Suppléant

- Mme Michèle Rousset, sous-directrice de la gestion des carrières des personnels d'encadrement.

Article 2 - Les fonctionnaires ci-après désignés, élus le 14 juin 2007 à la commission consultative paritaire nationale compétente à l'égard des directeurs d'école régionale du premier degré, représentent le personnel à compter du 28 août 2007.

Titulaire

- M. Christian Mogeon, directeur de l'ERPD de Douai (59).

Suppléant

- M. Patrick Fender, directeur de l'ERPD de Strasbourg (67).

Article 3 - La directrice de l'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 5 septembre 2007

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,

La directrice de l'encadrement
Ghislaine MATRINGE

Annexe

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS À LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE NATIONALE DES DIRECTEURS D'ÉCOLE RÉGIONALE DU PREMIER DEGRÉ - SCRUTIN DU 14 JUIN 2007

Nombre d'électeurs inscrits :	7
Nombre de votants :	5
Suffrages valablement exprimés :	5
Bulletins blancs ou nuls :	0

La liste unique présentée par le SE-UNSA et le SNPDEN a obtenu : 5 voix

Sont élus :

Titulaires : M. Christian Mogeon

Suppléant : M. Patrick Fender